

Si dans les 7 jours suivant l'affichage, soit le 09/07/24 à 9h, un candidat classé sur la liste principale n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste. Sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.A.S. : Sélection commune

LISTE DES CANDIDATS SUR LA LISTE PRINCIPALE : ST MARCELLIN

2 - Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

Numéro	Civilité	Nom de famille	Nom d'usage
0029	Mme	BOUAMARA Sofia	
0026	Mme	BOUGRINE Salima	
0027	Mme	LARTIGUE Julie	
0047	Mme	DA COSTA Marine	
0048	Mme	RIBAU COURT Aurélie	
0051	Mme	BRUNET Clémence	AMORE
0133	Mme	FARJAT Albane	

Institut d'aide-soignant
Hopital de tournon
50 rue des Alpes
07300 Tournon sur Rhône
04 75 07 75 57
secretariat_ifas@ch-tournon.fr

